
GSF SATURNE / Etablissement de Brumath

P.V. DE REUNION EXTRAORDINAIRE DU C.S.E. DU 23/05/2022

Nom et qualité des personnes ayant assisté à la réunion :

- | | |
|-----------------------|--|
| • TOMASINA Laurent | Président |
| • MIMAZ Yildiz | Titulaire CFDT |
| • SCHMITT Philippe | Délégué Syndical CFDT – Titulaire CFDT |
| • ELBANNAOUI L'Hassan | Titulaire CFDT |
| • SCHMITT Nadia | Titulaire CFDT Secrétaire |

Absents excusés

- | | |
|-------------------|---|
| • HERBER Anne | Titulaire CFDT |
| • MISBAH Saïd | Titulaire CFTC |
| • HEIM Jean-Luc | Titulaire CFDT |
| • DHOMUN Suniduth | Délégué Syndical CGT - Titulaire CE CGT |
| • LAHRACH Rachid | Délégué Syndical CFTC - Titulaire CFTC |

Début de la réunion : 17h30

Information et consultation sur les possibilités et moyens de reclassement de Madame MEHL Doris.

Mme MEHL Doris a été embauché en contrat à durée indéterminée le 01/12/2020.

Elle occupait en dernier lieu un poste d'agent de service sur le site SECO TOOLS à BOUXWILLER, un site industriel à hauteur de 97.50 heures mensuelles.

Mme MEHL Doris a été en arrêt maladie depuis le 01/12/2020.

Le 16/05/2022 elle a passé une visite médicale.

Le médecin du travail a réalisé une étude du poste de Mme MEHL Doris et des conditions de travail dans l'établissement, le 02/05/2022.

Le médecin du travail a déclaré Mme MEHL Doris inapte à son poste de travail, et assorti son avis des conclusions suivantes :

« L'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi »

L'avis d'inaptitude physique mentionne expressément et dans les conditions posées par le code du travail que tout reclassement est impossible.

En conséquence, GSF SATURNE est dispensé d'effectuer des recherches de reclassement.

Les observations des membres du C.S.E. sont recueillies.

RAS

Les membres du C.S.E. prennent acte de la mention spécifique portée sur l'avis médical qui dispense la société de toute recherche de reclassement.

Avis des membres du C.S.E. sur l'impossibilité de reclassement de Mme MEHL Doris et sur le projet de licenciement pour inaptitude physique de Mme MEHL Doris en l'absence de reclassement possible suite à l'avis du médecin du travail :

Favorable	0 voix
Défavorable	0 voix
Sans avis	4 voix

Les membres du C.S.E n'émettent pas d'avis sur le projet de licenciement pour inaptitude physique de Mme MEHL Doris.

Fin de la réunion : 17h45

NADIA SCHMITT
Secrétaire du CSE

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Laurent TOMASINA
Président

A blue ink signature consisting of a long, sweeping horizontal stroke with a small loop at the end.